

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 1^{er} mars 2017
19 : 00 à 21 : 10

Le 1^{er} mars 2017 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 23 février 2017, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

HOUSSAIS Claudia, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, DENIS Laurent, CHAILLEUX Marie Odile, GIROT Monique, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, BESNIER Jean Luc, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, GUILLEMINNE Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

EUZÉNAT Philippe pouvoir à LAMIABLE Patrick
DOUSSET Arnaud pouvoir à HOUSSAIS Claudia
BURCKEL Christine pouvoir à OUVRARD François
LERAY Patrice pouvoir à CHAILLEUX Marie Odile
PROVOST Françoise pouvoir à LEFEUVRE Sylvain
METLAINE Aïcha pouvoir à DAUVÉ Yves
VIEL Jocelyne pouvoir à BESNIER Jean Luc
HENRY Catherine pouvoir à ROYER Alain

Absents - Excusés : JOUTARD Jean Pierre, SARLET Bruno, SIEBENHUNER Bruno, KOGAN Jean Jacques, RENOUX Emmanuel.

ASSISTANTS: HOTTIN Françoise-DGA – MÉNARD Philippe-DAE - DÉSORMEAU Edith-responsable des assemblées- BUREAU Axèle-responsable communication – BRÉHERET Dimitri-responsable finances.
DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie NIESCIEREWICZ.

- **Compte rendu du Conseil communautaire du 25 janvier 2017.**
Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte rendu du Conseil ordinaire du 25 janvier 2017.
- **Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.**
Le Conseil communautaire est informé des décisions prises par le Bureau communautaire et par le Président sur lesquelles aucune intervention n'est demandée, comme suit :

Décisions du Président :

. Développement économique : Cession de terrains

Parc d'activités La Haute Noë – St Mars du Désert

Cession à la SCI CODAV pour installation activité de tapissier décorateur.
Lot cédé : n°5 superficie : 1 620 m² prix de vente : 28 € HT/m²
Prix de vente TTC avec TVA sur marge : 42 336 €.

Parc d'activités Bellevue – Grandchamp des Fontaines

Cession à l'entreprise DBMA 44 pour installation activité de menuiserie agencement.
Lot cédé : n°3 superficie : 1 417 m² prix de vente : 25 € HT/m²
Prix de vente TTC avec TVA sur marge : 42 510 €.

Parc Activités La Pancarte – Nort sur Erdre

Echange de parcelle entre la CCEG et la SCI La Grange pour extension du parc d'activités de La Pancarte
Parcelles acquises par la CCEG : AV 182 et 183, soit 1 039 m²
Parcelles acquises par la SCI La Grange : AV 184 et 188, soit 238 m²
Prix d'achat HT : 12€/m²
Différence de surface : 801 m², soit une soulte de 9 612 €.

Acquisition de chemins communaux auprès de la Mairie de Nort sur Erdre pour extension du parc d'activités de La Pancarte
Parcelles acquises : AV 187, 188 et 189 Superficie : 2 399 m² Prix d'achat : 1€ symbolique.

. Urbanisme :

. Prescription modification simplifiée n°5 – PLU de Sucé sur Erdre :

Article 1^{er} : Il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de SUCE-SUR-ERDRE.

Article 2^{ème} : La modification simplifiée n°5 est engagée en vue de rectifier une erreur matérielle.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera affiché au siège de la CCEG et en mairie durant un mois, conformément aux articles R153-20 et R123-21 du Code de l'Urbanisme.

Article 4^{ème} : Les modalités de mise à disposition seront définies par délibération du Conseil Communautaire et seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Article 5^{ème} : A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et adoptera le projet, par délibération motivée, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

. Ouverture enquête publique projet de modification n°4 du PLU de Nort sur Erdre :

Enquête publique pour une durée de 31 jours, du 22 février 2017 au 24 mars 2017.

La modification a pour objet de :

- ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUe de la Pancarte III ;
- modifier le règlement écrit des zones UI et 1AUI pour autoriser les logements de fonctions ;
- modifier le règlement écrit des zones Ua, UI et 1AUI pour adapter la réglementation liée aux stationnements ;
- modifier le règlement écrit des zones UI et 1AUI pour supprimer la réglementation liée au prospect ;
- modifier le règlement graphique pour supprimer le périmètre de la ZAC du faubourg Saint Georges et corriger une erreur matérielle sur le secteur de la Noë Guy.

A l'issue de cette enquête, la décision de modification du PLU sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire d'Erdre & Gesvres.

. Mobilités :

Suite au Plan Global de Déplacement arrêté par le Conseil communautaire du 25 janvier 2017 :

. Lancement marché d'étude de réalisation de 12 Plans d'Actions Communales pour les Mobilités Actives (PACMA)

. Contractualisation avec l'ADEME pour trois ans dans le cadre d'une Convention du Programme Mobilité Durable.

. Finances : Garanties emprunt pour construction de logements

1 . Opération la Gagnerie du Boisdon à Héric – 8 logements

. Atlantique Habitations auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Montant de la garantie : 100%

PLAI : 290 884 € 40 ans Livret A 0,55%

PLAI foncier : 31 697 € 50 ans Livret A 0,55%

PLUS : 246 337 € 40 ans Livret A 1,35%

PLUS foncier : 54 634 € 50 ans Livret A 1,35%

. Atlantique Habitations auprès du CIL Atlantique

Montant de la garantie : 100%

Montant du prêt : 60 000 € 40 ans Livret A Taux livret A révisé

2 . Opération Le Clos du Plessis à Casson – 15 logements

. Office Public Habitat Loire Atlantique auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Montant de la garantie : 100%

PLAI : 324 902 € 40 ans Livret A 0,55%

PLAI foncier : 99 046 € 50 ans Livret A 0,55%

PLUS : 646 590 € 40 ans Livret A 1,35%

PLUS foncier : 211 106 € 50 ans Livret A 1,35%

. Office Public Habitat Loire Atlantique auprès du CIL Atlantique

Montant de la garantie : 100%

Montant du prêt : 30 000 € 40 ans Livret A Taux livret A révisé

. Habitat :

Subvention propriétaires bailleurs Programme d'Intérêt général multi thèmes

Prime de réduction de loyer (autres logements, conventionnement avec travaux subventionnables par l'Anah) :

. 2 dossiers sur commune de St Mars du Désert : montant de l'aide : 2 587 € et 2 033 €

Aide financières aux propriétaires occupants Programme d'Intérêt général multi thèmes

Travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité :

. 1 dossier sur commune de Fay de Bretagne : montant de l'aide : 1 000 €

. 1 dossier sur commune de Vigneux de Bretagne : montant de l'aide : 1 000 €

Décisions du Bureau :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Européen LEADER du GAL Canal Erdre et Loire, une partie de l'enveloppe est destinée au financement de l'équipe technique dont le rôle est de préparer les comités de programmation, identifier et accompagner les porteurs de projets, assurer l'animation du programme, son évaluation et sa gestion administrative et financière.

Le Bureau communautaire valide le plan de financement pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016 pour l'équipe technique et autorise le Président à donner toutes les suites à l'exécution de la présente délibération.

DEPENSES (par type de dépenses prévues)		RECETTES		%
Postes 2015	23 242,69 €	CCEG et partenaires	34 379,83 €	36 %
Postes 2016	69 155,27 €			
Supports de communication	1 981,87 €	Leader	60 000.00 €	64 %
Total	94 379.83 €	Total	94 379.83 €	

2. Amélioration de l'action territoriale

Vice président Patrick LAMIABLE

○ **Approbation du Rapport annuel de Développement Durable 2016**

Rapport sur plateforme Erdre & Gesvres

Cadre réglementaire :

En vertu de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Un outil d'évaluation et d'aide à la décision :

Reposant sur un ensemble d'indicateurs précis, le rapport sur la situation en matière de développement durable établit un bilan annuel de l'action intercommunale. Il permet d'avoir une vision globale de l'activité de la communauté de communes et de disposer d'une évaluation de son impact en termes de développement durable.

Il permet de rendre compte de l'action communautaire, de pouvoir débattre des choix politiques sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable afin de proposer, si nécessaire, de nouvelles perspectives et de fixer les priorités budgétaires.

Après présentation du Rapport annuel de Développement Durable 2016,

> Le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport de développement durable 2016 de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

3. Finances

Vice président Frédéric MAINDRON

○ **Débat d'Orientation Budgétaire 2017 :**

> Le Conseil communautaire DÉBAT du rapport d'orientation budgétaire 2017 et PREND acte des orientations proposées pour l'exercice 2017, comme suit :

Dans le cadre du contexte économique, financier, national et des orientations de la loi de Finances 2017, **les enjeux 2017** pour la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres :

1- Etre un acteur du développement du territoire grâce au Pacte Territorial et à une collaboration étroite avec ses communes,

2- Poursuivre la maîtrise globale des budgets en fonction entre autres :

- des objectifs prioritaires du projet de mandat,
- du caractère obligatoire ou facultatif des actions,
- des engagements pris avec des partenaires,
- de l'ajustement des dépenses aux réelles recettes prévues,

3- Développer la démarche prospective afin d'évaluer les marges de manœuvre.

4- Evaluer le rapport « coûts / utilité » pour mesurer l'efficacité de l'action communautaire.

Une solidarité communautaire renforcée :

Face aux contraintes économiques et structurelles qui s'imposent aux collectivités, les orientations budgétaires mettront en application le **Pacte Territorial** adopté fin 2016 par l'ensemble des 13 composantes de la CCEG favorisant ainsi de solides racines pour l'évolution du Pacte dans les prochaines années.

Une maitrise globale des budgets :

Le maintien des marges de manœuvre pour mettre en œuvre le projet de mandat, sans augmentation des taux d'impôts, impliquera de maintenir des efforts à tous les niveaux :

1. La rationalisation des moyens sera poursuivie ainsi que l'optimisation des pratiques et des procédures.
2. La recherche d'optimisation de l'organisation du travail et de création des synergies,
3. la recherche d'optimisation des financements notamment d'investissement.

Les orientations budgétaires 2017 :

1- les recettes réelles de fonctionnement du budget principal

Des recettes prévisionnelles de 14.6M€ soit un niveau équivalent au Compte Administratif provisoire.

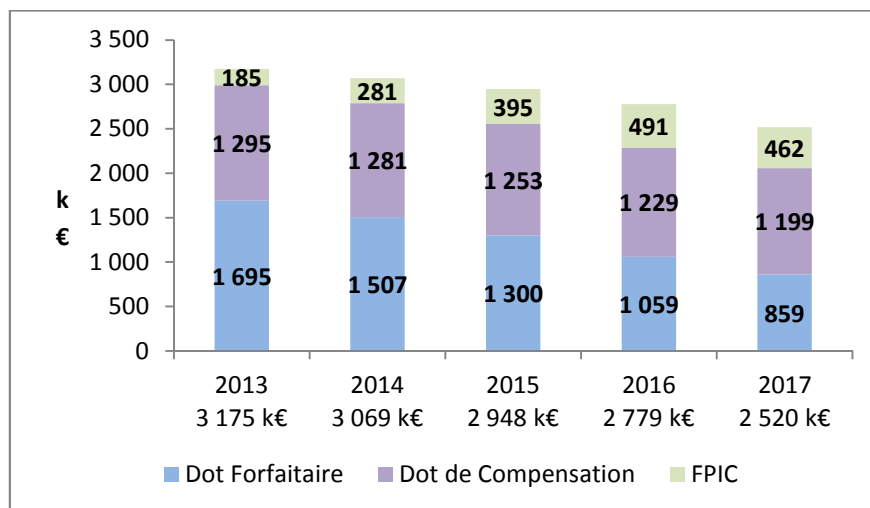
➤ La fiscalité

- Confirmation de l'engagement pris du maintien des taux de fiscalité,
- Augmentation des recettes fiscales en lien avec le dynamisme des bases (+0,7% base CFE. +1,2% base Taxes ménages) et la revalorisation des valeurs locatives.

Produit fiscal 2017 estimé hors rôles supplémentaires = 9,9 M€ (+0,2m€/2016)

Soit 67,9% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Les dotations de l'Etat



2- les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

Des dépenses prévisionnelles de 12,1M€ soit +6,1%/ Compte Administratif provisoire 2016.

Cette forte augmentation est liée entre autre à :

1. La gestion des équipements aquatiques (+239k€),
2. La mise en place d'une D.S.C. part complémentaire du Pacte Territorial (+167k€),
3. La mise en place d'une D.S.C. part complémentaire Etudes (+85k€),
4. Des études ponctuelles (145k€).

➤ La préparation du DOB 2017 permet de contenir globalement les dépenses réelles de fonctionnement (12 130k€) à +0.3% par rapport au budget final 2016 (12 093k€).

L'analyse de l'épargne :

FONCTIONNEMENT actions réelles hors reversement PAE et écritures d'ordre	CA 2015	budget 2016 après DM	2017			
			Charges à reconduire	Charges facultatives	Charges nouvelles	TOTAL DOB TTC
dépenses	10 683,1 k€	12 093,0 k€	11 054,8 k€	62,4 k€	1 012,4 k€	12 129,6 k€
recettes	14 936,5 k€	14 707,4 k€	14 519,6 k€	0,0 k€	61,3 k€	14 580,9 k€
retraitement du reversement des PAE en Fonct.	-625,5 k€					
retraitement déficit transport scolaire	-515,0 k€	515,0 k€				
épargne brute hors reversement PAE	3 112,9 k€	3 129,4 k€	3 464,8 k€	-62,4 k€	-951,1 k€	2 451,3 k€

épargne brute DOB 2 451,3 k€

retraitement des engagements entraînant une dégradation de l'épargne	
Equipements aquatiques	238,5 k€
DSC part complémentaire pacte territorial	167,0 k€
DSC part complémentaire SDAP	85,0 k€
sous total	2 941,8 k€
neutralisation diminution des dotations de l'Etat	259,0 k€
épargne brute DOB retraitée	3 200,8 k€

Focus Ressources Humaines :

Cout chargé CA 2016	5 059 K€
Cout prévisionnel 2017	4 883 k€
Arbitrages à venir par le bureau communautaire	
renforts temporaires / surcroit d'activités	87 k€
renforts remplacement	72 k€
postes permanents	41 k€
divers (heures supp., sous-traitance RH, logiciel requête)	31k€
Cout prévisionnel 2017 final :	5 114 k€
Evolution maximum :	1%

Mutualisation :

Mise en application du schéma de mutualisation approuvé en 2015

Mutualisation de services :

1. Services déjà créés : Conseil en Energie Partagé (1ETP), Application des Droits du Sol (6,5 ETP).
2. Projet de création des services communs Informatique et SIG.

Mutualisation de la commande publique (groupement de commande Etude Risques Psycho Sociaux).

Mutualisation d'équipements

1. Acquisition d'une nacelle pour les services techniques (50 k€),
2. Acquisition d'une scène mobile pour les manifestations culturelles (52k€),
3. Poursuite de la refonte et de la mise en accessibilité des sites internet (57k€),
4. Poursuite des acquisitions de logiciels

2014	2015	2016	2017	total
75 k€	37 k€	28k€	141k€	281 k€

Programme d'Action Foncière

Portage financier au 21/02/2017 3 756 k€

Investissement :

Les investissements du budget principal :

Dépenses : 7 812 K€

Recettes : 2 805 K€

Habitat	38%	2 956 K€
Administration Générale	22%	1 711 K€
Cadre de vie	14%	1 104 K€
Dev Economique	12%	922 K€

Les principaux investissements

Programme d'Action Foncier	1 997 k€
Fonds de concours (solde)	1 363 k€
Restauration Marais	916 k€
Réha des Parcs activités	911 k€
Soutien au dev. de l'habitat	632 k€
Urbanisme (études, PLUI)	356 k€
Mobilités	314 k€
Amélioration du parc Habitat	306 k€
Informatique	236 k€
Travaux siège	184 k€

Les budgets annexes :

o Application des Droits du Sol

Deuxième année pleine d'exercice du service commun.

o L'aménagement des parcs d'activités

Poursuite de la stratégie de développement économique pour continuer de dynamiser le territoire :

- . travaux d'aménagement : 7 340 k€
- . ventes envisagées : 4 856 k€

o Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Suivi de l'étude diagnostic santé faite par l'Agence Régionale de la Santé.

○ **Les équipements aquatiques :**

Ouverture prévisionnelle des Bassins d'Alphéa en septembre 2017.

Mise en place de la délégation de service public pour la gestion des deux équipements aquatiques au 01/09/2017.

○ **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

2^{ème} année de facturation annualisée et forfaitisée des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Lancement d'un programme de réhabilitation des équipements en lien avec l'Agence de l'Eau.

Rappel budget principal Nouveau dispositif d'aide à la mise aux normes en remplacement du dispositif départemental.

○ **Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)**

Maintien de la tarification tout en maîtrisant l'évolution des coûts

Mise en œuvre du plan de prévention des déchets (préparation d'un nouveau marché de collecte, lancement de la concertation en vue de modifications du service de collecte des déchets (collecte en C0.5)....

○ **Le Transport scolaire**

Poursuite de l'évolution progressive de la tarification aux familles pour diminuer la subvention d'équilibre du budget principal.

Orientations prises :

- évolution uniforme de 8,5€ par tranches
- atteindre l'objectif DOB 2015 pour l'année scolaire 2018-2019.

Conclusion :

L'année 2017 ne dérogera pas à la règle depuis 2014, de baisses des dotations de l'Etat malgré la mise en place du mécanisme de péréquation horizontale du FPIC.

Les transferts de charges continuent et continueront de plus belle dans les années à venir.

Les Collectivités Publiques se trouvent donc à la croisée des chemins, certaines sont même étranglées y compris dans notre Département...

Et pourtant, il est devenu indispensable que nous participions à cet effort si nous voulons que notre Pays reste compétitif

Il nous faut donc plus que jamais être imaginatifs, et surtout responsables des deniers publics.

Le Budget 2017 fera donc état d'une maîtrise globale des budgets et pour tenir nos engagements, nous respecterons le Plan Pluriannuel d'Investissements adopté à horizon 2020.

Nous devons donc IMPERATIVEMENT :

- Rationaliser nos moyens et les mutualiser,
- Optimiser l'organisation du travail et créer des synergies,
- Rechercher sans cesse toutes sources de financements,

Et bien entendu

- Chercher à ne pas augmenter le poste Ressources Humaines, et ce malgré les hausses exogènes qui nous sont imposées.

Pour ce faire, nous avons besoin de toutes les énergies pour atteindre les objectifs du Projet de Mandat, notamment le maintien des taux d'imposition.

Malgré ce contexte difficile, il nous a été possible de réaliser le dossier du Pacte Fiscal et Financier (3,5 M€), grâce à une meilleure prise en considération des attentes de chacun et surtout à une recherche de partage des richesses produites par la Communauté de Communes

Notre EPCI a prouvé, s'il en était besoin, son rôle moteur pour le développement du territoire en finançant en très grande partie par ces fonds propres ce nouveau pacte.

○ **Contrat de ruralité – année 2017 : approbation plan de financement et sollicitation Fonds Soutien Investissement Local (FSIL) ruralité pour études pôles structurants et plans d'actions communaux pour les mobilités actives.**

. Validation de l'étude de définition de la stratégie urbaine des pôles structurants (Nort/Erdre et Treillières/Grandchamp des Fontaines) et sollicitation de la subvention « FSIL Ruralité ».

Vice président : Sylvain LEFEUVRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ruralité d'Erdre et Gesvres 2017-2020, une convention financière est préparée avec les services de l'Etat afin de soutenir les opérations démarrant en 2017 avec le fonds « FSIL ruralité ».

Parmi les opérations retenues sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, figure une étude de définition de la stratégie urbaine des pôles structurants (Nort-sur-Erdre et Treillières/Grandchamp des Fontaines).

Il s'agit d'une étude de redéfinition de la stratégie urbaine des pôles structurants qui ont été réaffirmés dans le projet de SCOT métropolitain : Nort sur Erdre et « Treillières / Grandchamp des Fontaines ».

Objectif : Traduire la stratégie en projets concrets et précis d'aménagement et de programmation devant aboutir à une mise en œuvre opérationnelle.

Calendrier de l'étude : avril 2017 à avril 2018.

Plan de financement prévisionnel de l'étude :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépense	Coût HT		Montant
Etude	72 000 €	FSIL Ruralité	28 800 € (40%)
		Auto-financement	43 200 € (60%)
TOTAL	72 000 €	TOTAL	72 000 €

. Validation des études pour la réalisation de douze plans d'actions communales pour les mobilités actives (PACMA) et sollicitation de la subvention FSIL ruralité :

- . Pilotage des 12 études centralisé par la CCEG.
- . Ce plan communal permettra :
 - la reprise des objectifs communautaires par la commune,
 - la définition de la stratégie communale autour de ses priorités,
 - la hiérarchisation des voiries,
 - la traduction des priorités d'aménagement sur la voirie de chaque commune, avec d'éventuels « emplacements réservés » au PLUi,
 - le chiffrage des aménagements priorisés dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.

Calendrier des études : avril 2017 à avril 2018.

Plan de financement prévisionnel de l'étude :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Coût HT		Montant
Etude	125 000 €	FSIL Ruralité	50 000 € (40%)
		ADEME	30 000 à 40 000 € (24 à 32%)
		Auto-financement	35 000 à 45 000 € (28 à 36%)
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €

- o **Fonds Soutien Investissement Local (FSIL) grandes priorités 2017 : approbation plans de financements et sollicitation du FSIL pour les projets d'aménagement d'une voie apaisée pour l'accès à l'équipement aquatique sur le pôle structurant Treillières/Grandchamp des Fontaines et d'optimisation énergétique de la Maison de l'emploi de Nort sur Erdre.**

Deux projets ont été identifiés pouvant être retenus dans le cadre de cet appel à projets 2017 du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), compte tenu des thématiques et du calendrier.

1. Travaux d'aménagement d'une voirie apaisée pour l'accès à l'équipement aquatique sur le pôle structurant Treillières / Grandchamp des Fontaines

Calendrier : mars à juin 2017

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépense	Coût HT		Montant
		DETR 2017	70 000,00 (10,8%)
		FSIL GP 2017	208 417,41 (30%)
		Autofinancement ou autre	416 307,29 (59,92%)

		financement	
TOTAL	694 721,70 €	TOTAL	694 724,70 €

2. Optimisation énergétique de la Maison de l'emploi de Nort-sur-Erdre

Le projet d'optimisation énergétique de la Maison de l'Emploi de Nort-sur-Erdre permettra ainsi de réduire ses consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant le confort thermique et visuel de ses usagers.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépense	Coût HT		Montant
	30 000	FSIL GP 2017	15 000 (50%)
		Autofinancement ou autre subvention	15 000 (15%)
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

> Le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- . VALIDE les opérations mentionnées pour sollicitation des aides Contrat de Ruralité 2017 et FSIL grandes priorités 2017;
- . VALIDE le plan de financement 2017 de ces opérations.
- . AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à solliciter les aides de l'Etat pour ces opérations.

3. Equipements aquatiques

Président Yvon LERAT

- o **Création du Comité de Gestion dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public :**

Le contrat de Délégation de Service Public pour les équipements aquatiques prévoit, dans son article 9, la création d'un Comité de Gestion dès l'entrée en vigueur de ce contrat.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, :

DÉCIDE LA CRÉATION d'un Comité de Gestion dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour les équipements aquatiques ;
ELIT ses membres permanents pour la collectivité comme suit :

Présidence : Président de la Communauté de communes : Yvon LERAT
 Animation : Vice Président en charge des équipements aquatiques : Dominique THIBAUD
 Vice Président aux finances : Frédéric MAINDRON

EUZENAT	Philippe	CASSON
JAGOT	Philippe	FAY DE BRETAGNE
POURIAS	Sébastien	GRANDCHAMP DES FONTAINES
HOLLOWAN	Mireille	HERIC
LERAT	Didier	NORT SUR ERDRE
MARAIS	Pierrick	NOTRE DAME DES LANDES
RIVIERE	Magali	PETIT MARS
ALEXANDRE	Maryline	ST MARS DU DESERT
NIESCIEREWICZ	Valérie	SUCE SUR ERDRE
GRÉGOIRE	Frédéric	LES TOUCHES
ROYER	Alain	TREILLIERES
LEGOUX	Patrick	VIGNEUX DE BRETAGNE

- o **Délégation donnée au Président pour attribution marché de travaux d'aménagement de l'ex RD 26 secteur de la Belle Etoile.**

Objet du marché : Aménagement de l'ex RD 26 sur les communes de Grandchamp des Fontaines et Treillières au lieu-dit le moulin des Landes (lot unique).

Les travaux, objets du marché, concernent des travaux **d'anticipation de la ZAC de la Belle Etoile** en vue de viabiliser l'équipement aquatique "Les bassins d'Alphéa" dont l'ouverture est prévue à la fin de l'été 2017.

Considérant l'étude liée à ces travaux concomitante en termes d'aménagement et techniquement avec le calendrier de l'étude d'aménagement global de la ZAC de la Belle Etoile,

Considérant le délai restreint des travaux lié à leur achèvement impératif à l'ouverture de l'équipement aquatique,

Considérant l'impossibilité calendaire d'indiquer le nom de l'attributaire proposé par la commission consultative des marchés lors de la rédaction de la note de synthèse,

Considérant la réunion de la CCM ayant eu lieu le 27 février 2017,

Considérant les négociations en cours prévues au règlement de la consultation,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DELEGUE à Monsieur le Président l'autorisation de signature du marché d'aménagement de l'ex RD26 sur les communes de Grandchamp des Fontaines et Treillières au lieu-dit le Moulin des Landes,**

- **AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise attributaire et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de cette délibération.**

4. Gestion de l'espace-Urbanisme-Habitat

Vice président Sylvain LEFEUVRE

o **Modalités de mise à disposition : modification simplifiée n°5 PLU de Sucé-sur-Erdre**

La Commune de Sucé sur Erdre, par bordereau de demande d'évolution du document d'urbanisme, a souhaité faire évoluer son PLU afin de **corriger une erreur matérielle** sur le plan de zonage.

En effet, lors de l'approbation du PLU le 13 mars 2007, le secteur du lieu-dit « Bel Air » était en zone Nh. Une erreur s'est produite lors de la numérisation du zonage réalisée en 2009, en intégrant ce secteur dans la zone Na-p limitrophe.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, DÉCIDE de :

- **METTRE** le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de SUCE SUR ERDRE à la **disposition** du public à la mairie pendant une durée de 1 mois, **du lundi 20 mars au mercredi 19 avril 2017 inclus**
Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible à la Mairie durant toute la durée de mise à disposition du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SUCE SUR ERDRE, soit :
Lundi de 14H00 à 17H30,
Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
Samedi de 9 h à 12h30, la mairie étant fermée les dimanches et jours fériés.
- **METTRE** le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU de SUCE SUR ERDRE à la disposition du public sur le site internet intercommunal : plu.cceg.fr durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
- **PORTER** ces modalités à la connaissance du public par affichage en Mairie et au siège de la CCEG, et en faire mention dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

o **Approbation du PLU de Vigneux de Bretagne**

Document sur plateforme.

Il est rappelé au Conseil Communautaire les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de VIGNEUX-DE-BRETAGNE.

L'intégration de la loi ALUR dans le document a nécessité de travailler certains points.

L'ensemble des remarques émises par les personnes publiques associées, le public et le commissaire enquêteur ont été analysées. Celles effectuées par les personnes publiques associées ou consultées et les observations formulées au cours de l'enquête publique justifient des adaptations ponctuelles et mineures du projet de PLU arrêté. Ces ajustements n'ont pas pour effet d'infléchir les partis d'aménagement retenus dans le cadre du PADD exposé ci-dessus, et ne bouleversent pas l'économie générale de ce projet.

Elles ont en effet eu pour but de corriger des incohérences et de tenir compte de certaines remarques pertinentes des personnes publiques, des services consultés et des observations résultant de l'enquête publique.

Le tableau de bord des avis des PPA et des résultats de l'enquête publique comporte une justification des observations qu'il est souhaitable de prendre en compte et donc les ajustements qu'il est nécessaire d'apporter au dossier soumis à enquête publique.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux documents du PLU arrêté ne remettant pas en cause l'économie générale du projet, il est proposé d'approuver le PLU en l'état desdites modifications.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés moins une voix contre (Joël PORTIER), en sa qualité d'EPCI compétente en matière d'élaboration du PLU, APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est présenté.

5. Assainissement non collectif

Vice président Jean-Yves HENRY

- **Réhabilitation des assainissements non collectifs :**
- **Proposition d'aides complémentaires à destination des foyers modestes et très modestes**
 - Rappel du contexte : les aides existantes pour la réhabilitation des assainissements individuels
Programme Agence de l'Eau : 60% d'aide (coût plafond 8500 €) sans condition de ressource
Limites :
Foyers modestes : reste à charge encore trop important
Nouveaux acquéreurs aux revenus modestes exclus du programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau.
 - Propositions d'aides complémentaires :
 - . Dossiers éligibles au programme Agence de l'Eau : somme forfaitaire de 1 000 €
Mise en place rétroactive pour dossiers déposés depuis le 01/01/2017
 - . Dossiers non éligibles au programme Agence de l'Eau : somme forfaitaire de 3 000 €
Mise en place au 01/07/2017

L'ensemble des deux aides pour l'année 2017 demande un budget de 95 000 euros pour 2017.
Cette proposition a été validée par le Bureau communautaire du 02/02/2017.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ADOPTE le principe d'aides précédemment décrit pour la réhabilitation des assainissements individuels.

- **Vote du montant de l'étude de faisabilité de l'assainissement individuel facturé à l'usager**

Dans le cadre du programme de réhabilitation des assainissements non collectifs avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de cette opération, apporte une solution « clé en main » pour l'habitant qui souhaite rentrer dans la démarche et après consultation a retenu le bureau d'études CALLIGEE pour la réalisation des études de faisabilité.

Le coût unitaire d'une étude de faisabilité est estimé à 420 € TTC.

Le Conseil d'exploitation du 2 février 2017 a décidé de retenir ce même montant pour le facturer à l'habitant qui bénéficiera du programme de réhabilitation.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE le montant de l'étude de faisabilité facturé à l'usager dans le cadre du programme de réhabilitation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à savoir 420 € TTC.

- **Prestation de vidanges des installations d'assainissement non collectif : Redevances 2017**

La prestation de vidange a été mise en place sur la période 2014 à 2016. Elle s'est finalisée le 20 décembre 2016. Sur cette 1^{ère} période, 600 foyers ont bénéficié de ce service.

Le marché de prestation de vidange a pour objet de confier à un prestataire, la collecte, le traitement des matières de vidange d'installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire de la CCEG.

Cette prestation n'a **aucun caractère obligatoire pour l'utilisateur** qui reste libre de prendre contact avec le professionnel de son choix pour assurer l'entretien de la filière.

L'objectif général est de proposer aux usagers, parallèlement aux diverses missions du service, une prestation d'entretien et de vidange des dispositifs.

Après un marché sur la période 2014-2016, une nouvelle consultation a été lancée en novembre 2016. Le nouveau marché a été attribué à la société ALTEA.

Proposition de Redevances :

Comme sur le marché précédent, le principe de base de la redevance comprend le coût TTC de la prestation + un coût lié à la gestion organisation du service.

Ce coût de service est de l'ordre de 25 à 28 € pour les prestations courantes sans urgence et de l'ordre de 35 € pour les prestations prioritaires (gestion de la demande par le service SPANC sur la ½ journée pour une intervention sous 48h par le prestataire).

Les élus du Conseil d'Exploitation du 2 février 2017 ont décidé d'appliquer ce même principe pour la mise en place de cette prestation.

Les redevances proposées pour 2017 sont les suivantes :

	REDEVANCE 2017	Rappel 2016
Opération programmée		
Intervention sur une installation < 2 000 litres	176 €	162 €
Intervention sur une installation 2001 - 3000 l	195 €	173 €
Intervention sur une installation 3001 - 4000 l	199 €	180 €
Intervention sur une installation 4001 - 5000 l	216 €	197 €
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	51 €	40 €
Vidange + nettoyage d'un bac dégraisseur seul	146 €	135 €
Curage et/ou nettoyage du poste de relèvement	99 €	43 €
Déplacement sans possibilité d'intervention	89 €	86 €
Opération urgente		
Intervention sur une installation < 2 000 litres	209 €	197 €
Intervention sur une installation 2001 - 3000 l	224 €	206 €
Intervention sur une installation 3001 - 4000 l	228 €	214 €
Intervention sur une installation 4001 - 5000 l	244 €	231 €
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	55 €	66 €
Vidange + nettoyage d'un bac dégraisseur seul	176 €	166 €
Curage et/ou nettoyage du poste de relèvement	135 €	67 €
Déplacement sans possibilité d'intervention	128 €	114 €
OPTION		
Débouchage de canalisations obstruées en amont des FS, FTE, BD	220 €	
Changement de la pouzzolane / unité	226 €	
Plus value - intervention le samedi à la demande de l'utilisateur (/ heure)	149 €	

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ADOPTE le montant des redevances relatives aux prestations de vidange des installations d'assainissement non collectif avec application effective à compter du 6 mars 2017 tel que présenté ; Ces redevances seront traduites dans le règlement de service du SPANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 : 10.